

GÉRARDMER

26^e FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FANTASTIQUE DE GÉRARDMER

30 janvier au 3 février 2019

COURTS MÉTRAGES FRANÇAIS | FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Le Festival International du Film Fantastique de Gérardmer accueillera une sélection compétitive de courts métrages fantastiques français. La clôture des inscriptions est fixée au 21 décembre 2018. Le festival ne demande pas de frais d'inscription.

ÉLIGIBILITÉ

Afin de participer à la sélection des courts métrages, les films devront remplir les conditions suivantes :

- Être diffusables en DCP
- Être d'une durée inférieure ou égale à 30 minutes
- Être des courts métrages de fiction (le festival ne présente pas de courts métrages d'animation)
- **Être des courts métrages de production française ou à majorité française**
- Avoir été produits en 2018
- Avoir pour thème la science-fiction, l'épouvante, le surnaturel, l'étrange, l'ésotérique...

INSCRIPTION & RÈGLEMENT

La clôture des inscriptions est fixée au 21 décembre 2018. Le festival ne demande pas de frais d'inscription.

Les sélections se font sur DVD ou lien du film à faire parvenir au Bureau du Festival à Paris avant cette date.

Dans le cadre des pré-sélections, il est possible de présenter une copie de travail du film. Dans ce cas, merci de nous le préciser. La projection officielle du film lors du Festival sera présentée dans sa version définitive.

Les films seront officiellement candidats lorsque le DVD ou lien du film, ainsi que le formulaire d'inscription dûment rempli et signé, seront réceptionnés par le Bureau du Festival. Ce formulaire rempli constitue l'acceptation du règlement du Festival International du Film Fantastique de Gérardmer.

ANNONCE DE LA SÉLECTION

L'annonce officielle des films sélectionnés se fera mi-janvier 2019. Les participants seront prévenus de la participation de leur film par email avant l'annonce officielle de la sélection.

GÉRARDMER

1. FILM

Titre original:

Titre international (s'il existe):

Production : 100% Française
 Majoritaire Française
 Autres pays coproducteurs :

Année de production:

Si le film est retenu, sera-t-il présenté en première : mondiale européenne française aucune

Festivals auxquels le film a déjà participé :

.....

Prix éventuellement reçus dans ces festivals :

.....

Site Internet officiel :

2. PRODUCTION | DISTRIBUTION | VENTES

Société de production :

Nom du producteur :

Adresse :

Tel: **E-Mail:**

Site Internet :

Société de ventes à l'étranger :

Nom du contact :

Adresse :

Tel : **E-Mail :**

Site Internet :

Distributeur du film en France :

Nom du contact :

Adresse :

Tel : **E-Mail :**

Site Internet :

3. FICHE TECHNIQUE ET ARTISTIQUE

Réalisateur :

Tel: Fax: E-Mail:

Merci de joindre une biographie du réalisateur en français & en anglais ainsi qu'une filmographie.

Scénariste :

Directeur de la photographie :

Monteur :

Compositeur :

Interprètes principaux & rôles :

.....

.....

Merci de joindre un synopsis en français & en anglais.

4. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Merci de noter que le festival ne présente pas de courts métrages d'animation.

Durée du film : Image : Couleur Noir et blanc

Langue(s) parlée(s) dans le film :

.....

Format de projection : 1,37 1,66 1,85 2,35 Scope 16/9 4/3

Son :

5. SUPPORT DE PROJECTION

Tous les films sélectionnés sont présentés sur support DCP. Il est également demandé aux participants de fournir un Blu-ray ou un second DCP comme support de secours. Si la version originale du film n'est pas en français, merci de prévoir une version originale sous-titrée en français. Ce sous-titrage est à la charge des participants.

Le DCP fourni sera-t-il crypté? Oui | Yes Non | No

Responsable technique :

Tel : E-Mail :

Valeur du support de projection en vue de l'assurance du film :

Merci de se conformer au règlement joint pour les points concernant l'envoi et les frais d'expédition des supports de projection.

6. DOCUMENTATION ET MATÉRIEL PROMOTIONNEL

Pour les besoins du Bureau de Presse du Festival, merci d'envoyer avant le 18 janvier 2019 le dossier de presse du film en français et en anglais (format PDF ou Word), une sélection de photos du film destinées à la presse ainsi que le film annonce et/ou extrait(s) du film en version originale sous-titrée en français si le film n'est pas francophone (.mov ou .mp4 / Résolution : 1920 x 1080). Ce matériel sera mis sur un serveur FTP spécialement dédié à la presse qui couvrira le Festival.

Dans le cas où des extraits ne seraient pas disponibles, autorisez-vous le Festival et sous son contrôle à faire enregistrer plusieurs jeux de trois extraits d'un maximum de trois minutes chacun ? Oui Non

Dans l'affirmative, envoi de ces extraits au prêteur de la copie et à ses frais ? Oui Non

Attaché de presse :

Tel : E-Mail :

7. PROJECTIONS ADDITIONNELLES

Le Festival organisera une ou plusieurs projections additionnelles du film, mais uniquement après accord avec le distributeur et/ou le producteur du film.

8. ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Ayant droit prêtant le film représenté par :

Société :

Nom : Position : ..

Tel : E-Mail :

déclare être habilité(e) à prêter son support de projection du film au Festival International du Film Fantastique de Gérardmer et s'engage à ne pas retirer le film du Festival.

J'ai pris connaissance du règlement du Festival International du Film Fantastique de Gérardmer et en accepte la teneur.

Date & Signature :

Merci de retourner ce formulaire dûment rempli ainsi qu'un lien ou DVD du film avant le 21 décembre 2018 à :

LE PUBLIC SYSTEME CINEMA

Festival International du Film Fantastique de Gérardmer

Attn : Cécile Bensaci

25, rue Notre-Dame-des-Victoires – 75002 Paris

Tél : (+33) 01 41 34 23 19 – Email : cbensaci@lepublicsystemecinema.fr

RÈGLEMENT

Dans le cadre de sa 26^e édition, qui se déroulera **du mercredi 30 janvier au dimanche 3 février 2019**, le Festival International du Film Fantastique de Gérardmer accueillera une sélection compétitive de courts métrages fantastiques français.

Un jury composé de professionnels décernera le **Grand Prix du Court Métrage Fantastique**.

La clôture des inscriptions est fixée au 21 décembre 2018.

1. Afin de participer à la sélection des courts métrages, les films devront remplir les conditions suivantes :

- Être diffusables en DCP
- Être d'une durée inférieure ou égale à 30 minutes
- Être des courts métrages de fiction (le festival ne présente pas de courts métrages d'animation)
- Être des courts métrages de production française ou à majorité française
- Avoir été produits en 2018
- Avoir pour thème la science-fiction, l'épouvante, le surnaturel, l'étrange, l'ésotérique...

2. Les films proposés au comité de sélection du Festival International du Film Fantastique de Gérardmer doivent être visibles avant le 21 décembre 2018.

Les sélections se font sur DVD ou lien du film à faire parvenir au Bureau du Festival à Paris avant cette date. Le DVD devra être expédié aux frais des candidats. Dans le cadre des pré-sélections, il est possible de présenter une copie de travail du film. Dans ce cas, merci de nous le préciser. La projection officielle du film lors du Festival sera présentée dans sa version définitive.

3. Les films seront officiellement candidats lorsque le DVD ou lien du film, ainsi que le formulaire d'inscription dûment rempli et signé, seront réceptionnés par le Bureau du Festival. Ce formulaire rempli constitue l'acceptation du règlement du Festival International du Film Fantastique de Gérardmer.

4. Les films sélectionnés sont présentés sur support DCP. Les DCP ne doivent comporter que la version du film sans aucun logo de festivals au générique. Il est également demandé aux participants de fournir un Blu-ray ou un second DCP comme support de secours. Afin d'éviter tout risque de détérioration, les disques durs doivent être protégés et livrés dans une mallette de transport adaptée.

5. Les supports de projection des films ayant été retenus par le comité de sélection pour la compétition officielle devront être déposés au Bureau du Festival à Paris au plus tard le 25 janvier 2019. Au-delà de cette date, l'envoi des supports de projection à Gérardmer sera à la charge du participant. **Ces éléments doivent être techniquement parfaits et vérifiés au préalable par le participant concerné.** Ils seront réexpédiés à leurs détenteurs à leurs frais dans un délai de 2 semaines après la fin de la manifestation. Dans le cas où il serait demandé au Festival de conserver un élément de diffusion au-delà de ce délai, il sera autorisé à réclamer au propriétaire de la copie les frais de magasinage et d'envoi qui lui sont dus. Le Festival n'assume en aucun cas les dépenses de magasinage en dehors de celles précisées par le présent règlement.

6. Le Festival prend en charge le transport aller/retour des supports de projection retenus, de Paris (Bureau du Festival) à Gérardmer, ainsi que l'assurance des supports de projection pour tous dommages à concurrence du prix de tirage d'un support de projection neuf en laboratoire.

7. En vue de la publication dans le catalogue officiel, la documentation du film candidat doit impérativement parvenir au secrétariat du Festival avant le 21 décembre 2018. Celle-ci comprend :

- le formulaire d'inscription rempli et signé
- un synopsis en français & en anglais
- une biographie & une filmographie du réalisateur
- un portrait du réalisateur (format .jpg / haute définition)
- un jeu de photos du film (format .jpg / haute définition)

Pour les besoins du Bureau de Presse du Festival, chaque participant devra faire parvenir au Bureau du Festival, au plus tard le 18 janvier 2019, le matériel suivant :

- le dossier de presse du film en français et en anglais (format PDF ou Word)
- une sélection de photos du film destinées à la presse (format .jpg / haute définition)
- le film annonce et/ou extrait(s) du film en version originale sous-titrée en français de préférence si le film n'est pas francophone (.mov ou .mp4 / Résolution : 1920 x 1080)
- 4 affiches et/ou affichettes (quantité indicative)

8. La participation au Festival International du Film Fantastique de Gérardmer implique l'acceptation du présent règlement. Le Festival se réserve le droit de statuer sur tous les cas non prévus par ce règlement.